

L'ESSOR DE LA VILLE

Expérience

ÉCHANGER

Développement urbain

PROGRAMME DE MENTORAT

APPRENDRE GRANDIR RÉSEAUTER PARTAGER

DOCUMENTATION DU PROGRAMME DE
MENTORAT DE L'IDU

COHORTE 2019

Merci au partenaire du programme de mentorat!



Informations :

Shanie Parent

Gestionnaire, commandites et événements

Institut de développement urbain du Québec

514-866-0481

sparent@idu.quebec

mentorat@idu.quebec

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE MENTORAT

Deux des cinq grands objectifs de l'IDU sont de fournir à ses membres le soutien nécessaire dans leur processus continu de formation et d'amélioration des pratiques de même que de leur fournir des occasions d'échanges et de rencontres d'affaires.

À la lumière de ces objectifs et afin d'offrir un meilleur service à ses jeunes membres et faciliter le développement des leaders de demain, le Réseau des Jeunes Ambassadeurs est fier de présenter son nouveau Programme de mentorat.

QU'EST-CE QUE LE MENTORAT

Le mentorat est une démarche de développement et d'apprentissage basée sur une relation interpersonnelle de soutien et d'échanges durant laquelle un professionnel d'expérience (le mentor) transmet ses expériences, son expertise et ses connaissances à un membre de la relève (le mentoré) qui est à la recherche de conseils et d'outils qui l'aidera dans le développement de ses compétences et de son autonomie tout en le soutenant dans l'atteinte de ses objectifs professionnels.

Le mentorat est basé sur une communication directe, respectueuse, honnête et confidentielle. La relation de confiance qui en découle permet au mentoré de discuter avec son mentor de ses projets, de ses aspirations et des défis auxquels il fait face dans sa carrière.

Le mentorat vous conviendra si vous savez faire preuve de souplesse, d'ouverture, de franchise et d'autonomie, si vous êtes capable de recevoir de la rétroaction constructive, et si vous êtes motivé à accomplir les efforts nécessaires pour atteindre vos objectifs.

AVANTAGES

Le mentorat est un cheminement dans lequel chaque membre de la dyade peut grandir. Être mentoré vous donne un accès privilégié à l'expérience d'un professionnel aguerri qui vous accompagnera dans votre développement.

Pour le mentoré

- Être soutenu dans l'établissement de ses objectifs de développement et de croissance;
- Être appuyé dans la planification, la validation et l'accomplissement de son parcours professionnel;
- Développer sa communication, sa confiance en soi et son autonomie professionnelle;
- Développer ses compétences et habiletés professionnelles.

Pour le mentor

- Avoir la possibilité de transmettre ses connaissances et son expertise et de partager ses expériences et sa passion ;
- Contribuer au développement professionnel de futurs leaders;
- Occasion d'échanger sur de nouvelles idées et perspectives;
- Développer vos compétences en leadership pendant que vous encadrez, motivez et habilitez votre mentoré;
- Être mentor vous permet de mettre en application la célèbre phrase « donner au suivant »;
- C'est en effet une bonne façon de préparer la relève et de jouer un rôle prépondérant dans le succès de cette dernière.

RESPONSABILITÉS

Le principal facteur de succès du programme de Mentorat est la communication. Il importe donc aux deux membres de la dyade d'assurer un bon dialogue, d'être consciencieux et à s'engager à l'égard du programme et d'accepter les responsabilités connexes.

Pour que votre relation soit des plus efficaces, il est impératif que les objectifs et attentes du mentoré soient établis, conjointement avec son mentor, dès le début du processus. Ces objectifs pourront, voire même devront, évoluer et être modifiés en cours de route.

Il découlera des membres de la dyade d'établir un calendrier de rencontre au début du programme, selon le rythme qui leur convienne. Il est important de garder en tête que nous recommandons fortement de s'assurer d'une bonne fréquence des rencontres, soit à raison d'une rencontre par mois. Il dépendra du mentoré d'assurer le suivi des rencontres par la suite. Il devra être proactif et bien préparer ces rencontres, par exemple en déterminant les sujets ou les questions dont il souhaite discuter avec son mentor. Le mentor veille quant à lui à ne pas demander de compte rendu ou d'assigner de « devoir » à son mentoré.

Le mentoré ne devra cependant pas s'attendre à ce que le mentor soit un accompagnateur qui vous aide à maximiser votre rendement professionnel ou à régler des problèmes précis liés à votre emploi.

DÉROULEMENT DU PROGRAMME

- Le programme se déroulera du 15 février 2019 au 15 décembre 2019.
- Inscription : La période d'inscription s'étalera du 5 décembre 2018 au 15 janvier 2019. Le candidat qui désire s'inscrire devra remplir la fiche d'inscription dans laquelle il décrira son profil et présentera ses objectifs. Le nombre de dyades est limité à 10. Le comité Mentorat de l'IDU ne peut garantir que toutes les personnes intéressées seront retenues pour faire partie de la première cohorte du programme de mentorat.
- La période de sélection des mentorés aura lieu du 15 janvier au 1 février 2019.
- Jumelage : À l'occasion d'une rencontre de type « speed dating », qui aura lieu au début du programme, les mentors et mentorés auront la chance de faire

connaissance et d'exposer leurs attentes et objectifs personnels. À la suite de cette rencontre, chaque participant soumettra une liste de trois individus avec qui il aimerait être jumelé. Le comité de Mentorat de l'IDU, avec l'aide d'un consultant externe, formera les dyades en respectant autant que possible les choix de chacun.

- Mentorat : Au cours de la période de mentorat, les dyades devraient idéalement se rencontrer sur une base mensuelle à défaut d'une heure par rencontre minimum. À cela s'ajoutera au moins une rencontre de groupe à mi-chemin dans le programme.
- Formation : Les mentors et mentorés devront participer à une formation de trois heures sur le mentorat donnée par Pierre-Paul Gingras, un consultant externe. Cette rencontre permettra aux mentorés de préciser leurs objectifs et attentes. Pour les mentors, cette formation vise à développer des trucs d'écoute active ainsi qu'à établir ses propres attentes. Deux autres formations seront offertes aux mentorés.
- Soutien : Les membres du comité Mentorat de l'IDU effectueront un suivi à mi-chemin dans le programme et à la fin de ce dernier. Les participants auront accès à une adresse courriel spécifique au programme afin de faciliter les communications: mentorat@idu.quebec. Ils pourront y adresser toute formes de questionnement, malaise ou rapporter des situations problématiques. Un responsable assigné assurera le suivi adéquat.

CONFIDENTIALITÉ

Les objectifs que se fixe le mentoré de même que les échanges entre mentor et mentoré demeurent confidentiels. Une entente de partenariat sera signée au début de la période de mentorat. En plus de fixer les objectifs et les rôles de chacun, elle confirme la stricte confidentialité des échanges entre les participants.

ÉVALUATION

Aucun rapport de fin de programme ne sera exigé par le comité de Mentorat de l'IDU. Le comité demandera toutefois de remplir un court questionnaire d'auto-évaluation à la fin du programme. Vos réponses aideront à évaluer le fonctionnement du programme et la satisfaction des participants.

CRITÈRES D'ADMISSIONS

Pour les mentors

- Être membre de l'IDU ;
- Cumuler au plusieurs années d'expérience pertinente ;
- Être disponible pour participer à la formation sur le mentorat, à l'activité de jumelage et l'activité de clôture (voir les dates dans le calendrier du programme).

Pour les mentorés

- Être membre de l'IDU ;
- Posséder deux années d'expérience en immobilier commercial ;
- Participer OBLIGATOIREMENT à la formation sur le mentorat ET l'activité de jumelage (voir les dates dans le calendrier du programme) ;
- Soumettre une lettre de motivation ainsi qu'un CV.

INSCRIPTION

- Les personnes intéressées doivent compléter le formulaire d'inscription et le soumettre **avant le 20 janvier 2019** ;
- Les mentorés doivent être âgés de **35 ans ou moins** pour participer au programme ;
- Le coût du programme est de **750 \$ (taxes en sus) pour les mentorés**. Ce montant sera payable au début du programme de mentorat et comprend toutes les activités et formations incluses au programme;
- La sélection des mentorés débutera en janvier 2019. Un membre du comité Mentorat de l'IDU communiquera par la suite avec les mentorés sélectionnés ;
- Vous avez jusqu'à la fin de la formation 1 pour abandonner le programme et **être remboursé**. Après cette date, **aucun remboursement** ne sera fait.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE MENTORAT

En plus de participer aux formations données, les dyades ont la responsabilité de se rencontrer 1 fois par mois, ce qui représente en tout et pour tout 10 rencontres. Les dyades sont libres de répartir les rencontres comme elles le souhaitent, en fonction des disponibilités des participants, mais il est très fortement recommandé de s'assurer d'une fréquence régulière dans les rencontres.

Lancement du programme

12 décembre 2018

Période d'inscription

12 décembre 2018 au 20 janvier 2019

Formation 1 - obligatoire pour les mentors et les mentorés

Sujet : Introduction au mentorat

Formateur : Pierre-Paul Gingras, Conseiller Sénior en mentorat, RCMG et Associés inc.

Date : 6 février 2019, 9h00 à 12h00

Lieu : Montréal coworking

Date limite pour annulation avec remboursement : 11 février 2019

Activité de jumelage (speed dating) - obligatoire pour les mentors et les mentorés

Soirée pendant laquelle les participants sont invités à discuter entre eux dans le but de faire la formation des dyades.

Date : 12 février 2019, 18h à 21h

Lieu : Boho

Formation et annonce des dyades : 1^{ère} semaine de mars 2019

Formation 2 - obligatoire pour les mentorés

Sujet : Leadership et négociation

Formateur : André Boisclair, PDG Institut de développement urbain du Québec

Date : 12 mars 2019, 7h30 à 10h30

Lieu : Gascon et Associés

Rencontre avec une grande leader de l'immobilier - obligatoire pour les mentorés

Invité spéciale : Nathalie Palladitcheff, présidente Ivanohé Cambridge

Date : 2 mai 2019, 17h à 19h

Lieu : à confirmer

Évaluation de mi-programme et suivis : 1^{er} août au 1^{er} septembre 2019

Formation 3 – obligatoire pour les mentorés

Sujet : Réseautage

Formateur : Julien Roy, Président — Expert formateur en marketing de terrain, Marketing Face-à-Face

Date : 2 octobre 2019, 7h30 à 9h30

Lieu : Gascon et Associés

Soirée de clôture – Obligatoire pour les mentors et les metorés

les participants du programme de mentorat sont invités à se réunir pour discuter entre eux de leur expérience de mentorat, en compagnie du PDG de l'IDU André Boisclair et du président du conseil d'administration Jean Laramée.

Date : 12 décembre 2019, 17h à 18h

Lieu : à confirmer – en combinaison avec la Soirée de Noël 2019 de l'IDU

Évaluation de fin de programme et suivis : semaine du 15 décembre 2019

Un sondage en ligne est envoyé aux participants du programme. Les objectifs des évaluations de mi programme et de fin de programme sont les suivants :

- S'assurer du bon fonctionnement des dyades ;
- S'assurer que le programme est efficace et qu'il répond bel et bien à une demande ;
- Apporter des améliorations lors de la deuxième année ;

CODE ÉTHIQUE

PROGRAMME DE MENTORAT DE L'IDU

L'IDU est fier du programme de mentorat qui est mis à la disposition de ses membres. Dans cette optique, elle souhaite offrir à ses mentors et à ses mentorés un programme empreint de respect et de confiance combiné avec des valeurs de compétence, d'impartialité et d'intégrité.

Afin de véhiculer ces objectifs et valeurs, l'IDU a mis en place le présent code d'éthique, lequel gouverne le programme et la relation de mentorat. Ce code doit être respecté en tout temps par les mentors et les mentorés. Il décrit, de manière concrète et précise, les règles de conduites minimales auxquelles les mentors et mentorés sont censés obéir.

Le succès de la démarche du programme repose sur le respect du présent code afin de préserver la relation de confiance entre le mentor et le mentoré. Le mentorat constitue un engagement bénévole de la part du mentor dans le but de favoriser le développement du mentoré.

Dans le cadre de ses activités, le programme de mentorat place l'intérêt du mentoré en premier. Les personnes intéressées doivent présenter leur niveau de compétence et de connaissance de façon juste.

1. Responsabilité personnelle

Les mentors et les mentorés doivent tout particulièrement :

- S'acquitter de leurs rôles au sein du programme avec professionnalisme, diligence et éthique;
- Prendre le temps et de lire et de comprendre le présent code d'éthique;
- Se comporter de manière à donner une image positive du programme de mentorat;
- *Pour le mentor* : ne pas détenir d'intérêts financiers au sein de l'employeur du mentoré et ne pas participer au processus décisionnel;
- Ne pas s'engager dans des transactions financières entre le mentor et le mentoré;
- Ne pas solliciter, tenter d'obtenir ni accepter de cadeau du mentoré, d'avantage, de récompense ou de compensation, sous quelque forme que ce soit;
- Donner l'exemple en ayant une conduite inspirée des normes d'éthiques élevées;

- Développer et préserver la crédibilité du programme de mentorat de l'IDU.
- *Pour le mentoré* : ne pas solliciter d'emploi ou une quelconque relation commerciale avec le mentor;

2. **Respect des lois et règlements**

Les mentors et les mentorés doivent respecter, en tout temps, les lois et règlements en vigueur.

3. **Conflit d'intérêts**

Les mentors et les mentorés doivent faire preuve de leur meilleur jugement pour éviter toute situation de conflit réel ou perçu comme tel. Les mentors ne doivent pas accepter ni solliciter aucun cadeau, aucune invitation ni aucun autre avantage susceptible d'avoir une influence réelle ou apparente sur leur objectivité dans le cadre du programme de mentorat.

Il peut y avoir conflit d'intérêts ou apparence d'un conflit d'intérêt si le mentor traite avec une personne qui est amené à une prendre une décision sur l'emploi du mentoré.

De façon générale, toute situation qui est de nature à compromettre l'indépendance ou l'impartialité du mentor face au mentoré représente, aux fins des présentes, un conflit d'intérêts.

En présence d'un conflit d'intérêt réel ou perçu ou potentiel, le mentor doit en informer son responsable au sein du programme de mentorat.

4. **Échanges et discussions**

La présence et la participation active dans tous les aspects de la relation de mentorat sont exigées des mentors et des mentorés.

Dans le cadre des échanges et discussions entre le mentor et le mentoré, toute forme de harcèlement, d'intimidation, de victimisation de quelconque nature, qu'elle soit sexuelle, physique ou psychologique, est interdite.

Dans cette optique, les échanges et discussions doivent avoir lieu dans un environnement du respect de la vie privée et de courtoisie tout en affichant une attitude d'ouverture. Les échanges et discussions doivent contribuer à créer une atmosphère de coopération et de collaboration.

Le mentor et le mentoré doivent d'abstenir de toute discrimination notamment, fondée sur l'âge, la race, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion.

Les relations sentimentales ou sexuelles entre le mentor et le mentoré sont interdites. Les participants doivent faire preuve de vigilance quant à la possibilité de toute intimité potentielle entre les parties et doivent prendre les mesures appropriées afin de corriger la situation afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire. La façon la plus transparente de le faire est d'en discuter avec le responsable de la dyade et au besoin, de mettre fin à la relation mentorale.

5. Confidentialité

Tous les mentors et les mentorés sont tenus de garder leurs discussions et échanges confidentiels. De façon générale, il est interdit d'utiliser à ses propres fins ou au profit de tiers, les informations confidentielles ou privilégiées recueillis durant les discussions et échanges, à moins d'un non-respect du présent code d'éthique.

6. Gestion du Code

L'IDU supervise le respect du code d'éthique. Tout mentor ou mentoré qui souhaite signaler une infraction au présent code doit communiquer avec le responsable désigné par l'IDU identifié au début du programme.

L'engagement envers la relation de mentorat est une composante importante du programme. Ceux ou celles qui ne peuvent assurer leurs responsabilités ou qui éprouvent des difficultés dans le cadre de la relation de mentorat doivent communiquer avec leur responsable désigné.

Tout doute au plan de l'éthique et ce, même s'il génère un malaise, doit être communiqué.

Le responsable désigné pourra résoudre la question promptement. Toute demande sera traitée avec discrétion.

7. **Manquement au Code**

Un manquement au présent code peut entraîner, sur décision de l'IDU, un retrait complet du programme de mentorat. Pour le mentoré en défaut, ce retrait sera effectué sans remboursement des frais acquittés à ce jour.

L'ESSOR DE LA VILLE

ÉCHANGER

Expérience

Développement urbain

APPRENDRE GRANDIR RÉSEAUTER PARTAGER

Industrie immobilière commerciale

Mentoré

MENTOR

Apprentissage

Réseau des jeunes ambassadeurs



IDU Institut de Développement
urbain du Québec